la cgt CGI

Hérisson

Le journal de l'information piquante de la CGT CGI

N°48 AOÛT 2017

Code du Travail : On bouge le 12 !!

A peine un an après la tristement fameuse « Loi Travail », a peine deux ans après la « Loi Macron » et la « Loi Rebsamen », à peine quatre ans après la « Loi de Sécurisation de l'Emploi », à peine cinq ans après la mise en place du CICE (chez CGI, le seul CICE représente plus que les augmentations annuelles issues des NAO)…

…Bref, après toutes ces lois antisociales **qui n'ont pourtant pas créé d'emploi,** le nouveau gouvernement présente, au moment où nous rédigeons ces lignes, une énième réforme (par ordonnance cette fois) qui va toujours plus loin et attaque massivement les droits des travailleurs avec les mêmes recettes ultralibérales qui précarisent toujours les plus faibles. Dans le même temps, hasard de calendrier, les profits du CAC40 explosent avec 40,6 milliards de dollars pour les actionnaires. Quelle farce !

La CGT appelle tous les salarié.e.s à l'action le 12 septembre pour proposer une alternative à ces politiques qui ne créent aucun emploi, maximisent les profits des grands groupes et précarisent les salarié.e.s qui créent la richesse de notre pays et qui veulent faire reconnaitre leur travail à un juste niveau. Défendons nos droits. Réclamons-en de nouveaux !

Non, Le Code du Travail n'est pas un frein à l'embauche pour les entreprises. C'est un obstacle aux profits des plus aisés !

Tous en grève le 12 septembre !

Pour comprendre la nouvelle réforme et proposer une réelle alternative de progrès

La CGT ne conteste pas sans réflexion. Contrairement à l'image que l'on veut nous donner, nous ne sommes pas dans une « posture dogmatique » mais ancrés sur les réalités sociales quotidiennes des travailleurs.

C'est dans ce but que nous vous proposons 10 « fiches pratiques » courtes et claires sur les dangers que nous identifions dans les informations qui ont pu filtrer ces derniers mois. Pour chaque thème nous proposons des alternatives de progrès et de justice sociale, pragmatique et constructives.

Les 10 thèmes abordés dans ces fiches sont :

- Les Conventions Collectives
- Les Instances de Représentation du Personnel
- Le Contrat de Travail
- Le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)
- La lutte contre la Précarité
- Les Licenciements
- Le CHSCT
- Le Travail Saisonnier
- Le Conseil de Prud'hommes
- Le Comité d'Entreprise

Certaines fiches impactent moins les salarié.e.s de CGI mais elles concernent forcément vos proches, votre famille ou vos amis.

Faites vous une opinion en les consultant ici :

http://www.cgt-cgi.com/spip.php?article135

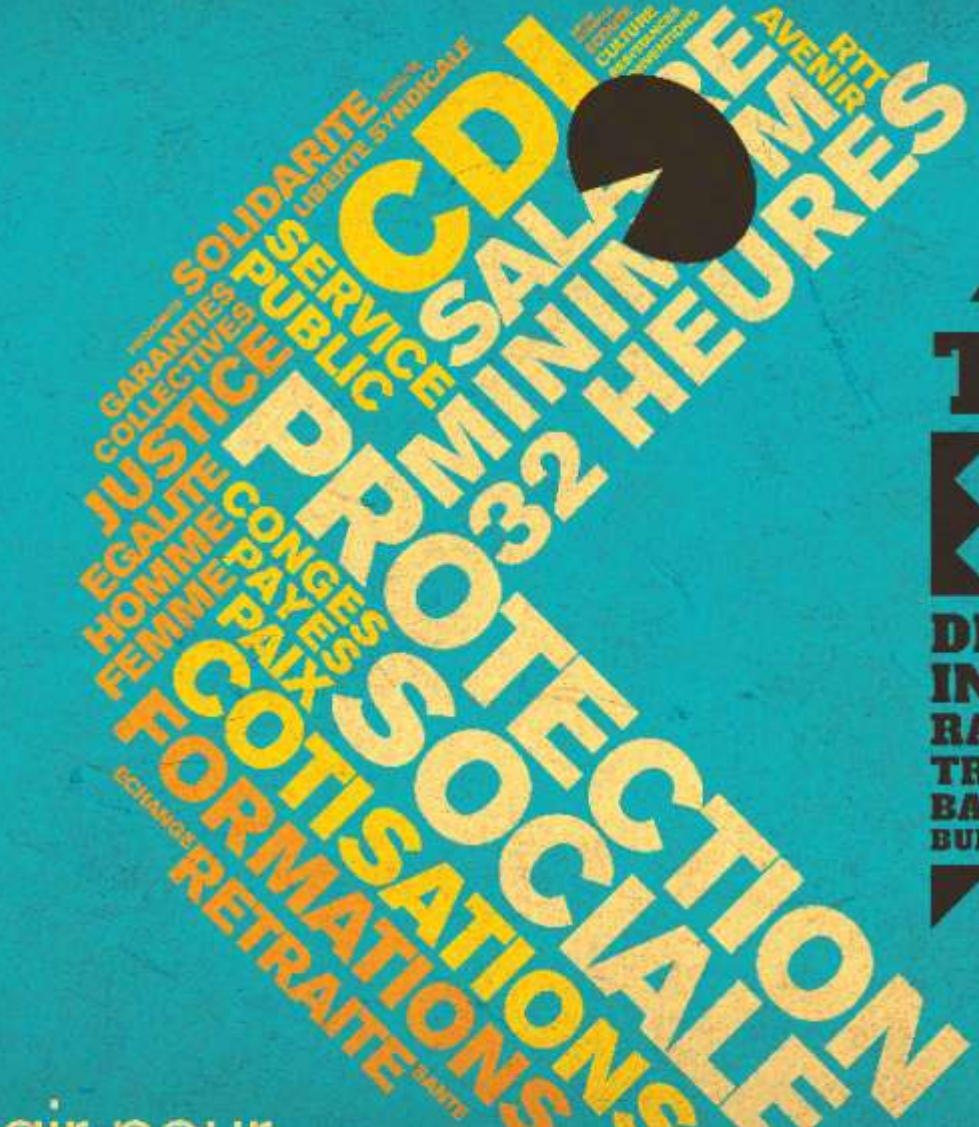

LOI TRAVAIL XXL

DISCRIMINATION
INJUSTICE CAC40
RACISME PRECARITE
TRAVAILLEURS PAUVRES
BAS SALAIRE DIVIDENDES
BURN OUT CHÔMAGE NO FUTUR

Proposer, agir pour
le progrès social.

LOI TRAVAIL XXL

la cgt

Elections profesionnelles : Appel à candidates

Vous allez bientôt voter pour renouveler vos CE et vos DP et devoir renforcer, nous l'espérons, la position de la CGT au sein de CGI. Pour contrer les « syndicats maison » qui signent régression après régression, il faudra que nous présentions des listes de candidat.e.s aussi complètes que possible.

Jouons cartes sur table, nous ne cachons pas que nous nous attendons à des difficultés ! Cela est d'autant plus vrai que la réforme sur la parité Femmes/ Hommes, pour vertueuse qu'elle soit, n'en présente pas moins quelques perversités machiavéliques faites pour gêner les syndicats aux entournures. En effet, il nous faut respecter le dosage exact de la proportion F/H de **l'Entreprise**, non pas sur la globalité de nos listes, mais sur chacune d'elles, en CE comme en DP (voir l'exemple ci-dessous). Nous avons clairement à ce jour un déficit de candidatures féminines sur certains sites, un comble pour la CGT qui est à la pointe de la combativité sur le sujet de l'égalité professionnelle chez CGI. Pas étonnant, connaissant les difficultés des femmes au sein du monde du travail à ne pas être discriminées par rapport aux hommes, de retrouver les craintes de se voir en plus discriminées pour « acoquinage avec la CGT ». Elles sont compréhensibles bien que plutôt infondées.

Plus que jamais, nous ouvrons en grand nos listes aux femmes de CGI qui adhèrent à nos valeurs. Encore faut-il que vous y répondiez ! Le moment est venu, pour vous mesdames, de prendre toute votre place et de vous saisir de vos intérêts dans notre CGT démocratique, humaniste et moderne.

Tous nos candidat.e.s, femmes et hommes, bénéficieront de toutes les formations nécessaires et de **l'accompagnement** pour être efficaces dans leurs mandats de représentant.e.s du personnel.

N'hésitez plus et contactez-nous, directement ou à l'adresse mail : *contact@cgt-cgi.com*

Exemple de la loi sur la parité : Si la proportion de femme est de 30% sur un établissement ou 10 sièges sont à pourvoir, nous devons impérativement présenter une liste avec 3 femmes et 7 hommes en alternant en début de liste selon le schéma suivant : *F-H-F-H-F-H-H-H-H-H-H* (ou *H-F-H-F-H-F-H-H-H-H-H*). Si nous n'avons malheureusement que 2 candidates (et 8 candidats hommes), nous ne pourrons sous peine d'invalidité de la liste ne présenter qu'une liste de 5 noms HFHFH. Au final, 5 candidats CGT ne pourraient donc pas se présenter et la liste est incomplète. A l'inverse, si nous avions 4 femmes candidates, nous ne pourrions en présenter que 3 au maximum sur la liste concernée !

Nous aurions trouvé la réforme plus juste et efficace, si nous avions pour obligation de présenter un minimum de 30% de femmes sur l'ensemble de nos listes avec l'obligation d'alterner Femmes et Hommes en tête de liste.

Accord Horaires Décalés
C'est signé… devinez par qui ?

Le mois dernier, nous avions longuement exprimé notre position sur l'accord « Horaires Décalés » soumis à la signature des partenaires sociaux dans notre Entreprise.

Contrairement à d'autres qui gardent secrètes les tractations qu'ils mènent pourtant en votre nom, nous jouons carte sur table, sans complaisance et en totale transparence. C'est ça la démocratie et la légitimité syndicale.

Nous avons cru à un rejet des syndicats…

La date limite de signature par les organisation syndicales était fixée au 4 août à 12 heures.

Peu après l'échéance, la Direction a annoncé que la signature était finalement possible jusqu'au 1er septembre. Tiens, tiens ? La Direction manquait-elle finalement de syndicat signataire de l'accord ?

Si l'opposition de la CGT et de nos camarades de la CFE-CGC à cette version de l'accord ne semblait plus faire de doute tant nous partagions la même analyse des dangers qu'il représente, cela ne semblait pas être un problème de conscience insurmontable pour d'autres syndicats habituellement plus conciliants avec la Direction.

… mais rassurez-vous tout est resté en ordre !

Ouf ! Les signataires de toutes les régressions sociales chez CGI sont bien au rendez-vous de cette rentrée scolaire 2017 !

La CFDT et la CFTC, majoritaires, vous permettront dorénavant d'avoir des nuits de travail toutes aussi pénibles que vos journées et pour à peu près le même tarif horaire.

Pensez à les en remercier chaleureusement lors des prochaines élections en fin d'année en votant massivement pour les candidats CGT !!

CGI passée au grill, et ça sent le brûlé !

Notre entreprise a eu les honneurs d'un site un brin provoc mais souvent plein de lucidité : Dans la Cuisine des Patrons.

Derrière un titre d'article assassin sur la vision de Serge Godin : *« Derrière le Rêve, Réalité et Imposture »*, l'analyse qui est faite de notre groupe a le mérite d'énoncer certaines évidences pour tous ceux qui vivent le quotidien de notre entreprise.

Bonne lecture à toutes et à tous.

http://www.cuisinedespatrons.com/groupe-cgi-et-cgi-france-2016/

Cin'été : « La Sociale »

Suite de nos conseils ciné de l'été. Ce mois-ci, bien plus récent car il date de 2016, nous vous proposons le film documentaire « La Sociale » du réalisateur Gilles Perret. Nous lui devons déjà le film « Les Jours Heureux » sorti en 2013.

Cette fois-ci, 70 ans après la création de la Sécurité Sociale dès la fin de la Seconde Guerre Mondiale, il nous est raconté par certains des derniers témoins encore vivants, loin des clichés habituels, l'histoire de la création de cette avancée sociale incontournable et qui nous est enviée par tant de nations de par le monde.

Qui était Ambroise Croizat, élu député, militant CGT dès son jeune âge et Ministre du Travail de 1945 à 1947 ? Beaucoup l'ont oublié de nos jours. Nous lui devons pourtant tellement !

A une époque où elle est attaquée de toutes parts et où tous les travailleurs sont nés en ayant connu la Sécurité Sociale toute leur vie durant, il est salutaire de se remémorer ce qui a rendu possible l'idée d'une protection de tous les citoyens contre les risques de la vie. Cela permet aussi de comprendre pourquoi, en 2017, il nous faut toujours et encore défendre ce droit fondamental contre tous ceux qui souhaitent en tirer profit au détriments des citoyens.

Vos Délégués et Représentants Syndicaux CGT

Délégué Syndical Central

Jean-Pierre BAROUKHEL-MOUREAU
07.83.22.17.89

Grand-Est

Pascal GIFFARD-BOUVIER
06.11.83.78.27

Sylvie DAMON
06.84.45.50.57

Pascal GENTY
06.95.69.74.02

FGDC / I2CE

Jacques LABANSAT
06.87.04.55.13

Guillaume AUGIER
06.82.44.69.38

Philippe BLANCHET
07.87.95.56.19

Grand-Ile-de-France

Duc Tuan LE 06.70.44.45.06

Grand-Ouest

Audrey ESPES 06.80.85.19.76

47 rue des Docks
69336 LYON
04.69.64.61.17
contact@cgt-cgi.com
http://www.cgt-cgi.com

Réseaux Sociaux

Facebook
https://www.facebook.com/SyndicatCGTCGIFrance/

Twitter
https://twitter.com/CgtCgiFrance